

Le 5 mars 2014

Objet : Avis de santé publique sur les terrains synthétiques

Depuis 2008, la direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP de l'Agence de Montréal) s'est intéressée aux impacts sanitaires potentiels des terrains synthétiques. Elle a d'ailleurs publié un rapport sur l'impact des composés chimiques des matériaux utilisés dans ces équipements, rapport qui est disponible sur le site Internet de la DSP de l'Agence de Montréal (www.dsp.santemontreal.qc.ca). Ce rapport concluait que *"les risques à la santé pour les joueurs qui utilisent les gazons synthétiques ne sont pas significatifs et qu'ils peuvent continuer à pratiquer leurs sports sur ce type de terrains extérieurs en toute sécurité"*.

En période chaude, les différentes organisations de santé publique recommandent de réduire l'intensité des activités physiques afin d'éviter les malaises reliés à la chaleur, dont les coups de chaleur. Il est bien connu que les surfaces non végétales retiennent plus la chaleur que des surfaces végétalisées; c'est le cas de toute autre installation sportive non végétalisée telles les pistes de course, les terrains de tennis, les modules de jeux pour enfants, etc. Les associations sportives sont bien au fait de ces risques liés à la chaleur et encadrent la pratique de ces sports en fournissant des brevages et des temps de repos lors des périodes de chaleur.

Une autre conséquence de la présence de surfaces non végétalisées est la formation d'îlots de chaleur urbains. Ainsi, les surfaces asphaltées, telles les stationnements et les rues, et les édifices ayant un toit de couleur noire, comme les écoles, les bâtiments publics, industriels et résidentiels, sont les principaux responsables de la formation d'îlots de chaleur en milieu urbain. Les terrains synthétiques contribuent également à retenir la radiation solaire en raison de leur composition. Toutefois, la surface que ces terrains occupent est infiniment plus petite que celle occupée par les stationnements, les rues et les toits d'édifices, par exemple.

Afin de contrer la formation d'îlots de chaleur, la DSP de l'Agence de Montréal à l'instar de plusieurs autres organisations de santé recommande de favoriser le verdissement autour des stationnements et le long des rues ainsi que la mise en place de toits blancs ou verts. La plantation d'arbres autour des terrains synthétiques et des autres installations sportives non végétalisées constitue un moyen efficace de réduire la chaleur localement et en périphérie de ces terrains, en plus d'offrir des espaces de repos à l'ombre pour les joueurs. Dans ce contexte, l'installation d'un terrain synthétique ne présente pas de risques significatifs pour la santé de la population qui vit à proximité lors des périodes de chaleur.

... 2

La plantation des arbres est en accord avec la politique d'adaptation aux changements climatiques du gouvernement du Québec et du plan de développement de la Ville de Montréal. De plus, la promotion de l'activité physique fait aussi partie des priorités du gouvernement du Québec.

Il est bien reconnu que les terrains synthétiques ont l'avantage d'offrir un nombre d'heures de jeux plus important qu'une surface de jeux en gazon naturel (soccer, football). En effet, le gazon naturel ne résiste pas aussi bien au fort achalandage et nécessite un plus grand entretien afin de maintenir la surface praticable et sécuritaire (Ville de Montréal, 2007). Ce type de surface permet donc à un plus grand nombre de joueurs d'exercer leur sport et ce, à une plus grande fréquence, augmentant ainsi l'offre d'activité physique et les bienfaits qui lui sont attribuée.

Le directeur de santé publique,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard Massé', written in a cursive style.

Richard Massé, M.D.